



**Direction générale
de l'enseignement
obligatoire**
Le Directeur général

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

«MMme»
«Prénom» «Nom»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«Cd_Postal» «Ville»

Réf. : PUB/DCn/CBn

Lausanne, le 19 janvier 2011

Votre enseignement d'une discipline spéciale à la rentrée scolaire 2011

«MMme»,

Comme vous l'avez constaté, la part de votre enseignement consacrée aux disciplines spéciales a fait l'objet, à la rentrée 2010, d'un bulletin de salaire modifié. C'est bien tardivement que nous vous informons personnellement des raisons de cette démarche, ce dont nous vous prions de nous excuser. Nous avons effectué la correction technique du contrat des enseignant-e-s de disciplines spéciales pour le faire coïncider avec leur activité réelle, en application des bases légales et réglementaires de la politique salariale de l'Etat de Vaud. On peut à ce sujet parler de la correction d'une erreur avérée de bascule.

Précisons d'emblée qu'aucune modification n'a été et ne sera apportée aux salaires versés entre le 1er décembre 2008 (date de la bascule) et le 31 juillet 2011 (fin de l'année scolaire en cours).

En revanche, dès le 1^{er} août 2011, l'enseignement de ces disciplines impliquera l'édition de l'avenant y relatif et le calcul du salaire qui s'y rapporte, établis selon les règles en vigueur depuis la bascule.

Afin de vous permettre d'exprimer vos vœux pour l'année scolaire 2011-12, nous avons communiqué à votre direction les incidences salariales et statutaires liées au choix de poursuivre à la rentrée scolaire prochaine l'enseignement d'une discipline rattachée à l'emploi type « maître-sse de disciplines spéciales ». Cette information vous permettra de choisir si vous souhaitez continuer ou non à enseigner ces disciplines.

Dans l'espoir de vous donner ainsi la possibilité de vous prononcer en connaissance de cause, je vous prie de recevoir, «MMme», mes salutations les meilleures.

Daniel Christen

Copie à

- Direction de l'établissement : «Divad»
- Office du personnel enseignant, gestionnaire de paie concerné-e